

Communiqué de presse

Petite enfance : la CGT demande au prochain gouvernement de prendre d'urgence des mesures pour la qualité des modes d'accueil

Juste avant sa démission, le gouvernement Barnier préparait un décret qui aurait pu représenter une avancée dans la qualité d'accueil en réformant le statut des micro-crèches. Il proposait enfin d'aligner ces structures sur les petites crèches (13 à 24 places) avec des exigences minimales, telles que :

- la présence obligatoire d'au moins un-e professionnel-le diplômé-e auprès des enfants ;
- des critères de direction des micro-crèches relevant du droit commun ;
- des normes d'encadrement à l'extérieur d'une micro-crèche alignées avec les normes applicables à l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

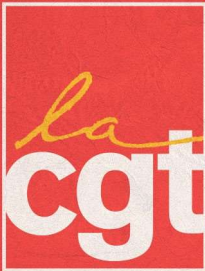
Même **si ce décret ne répondait pas entièrement aux urgences en matière de conditions d'accueil des enfants, de travail et de rémunération des professionnel-les dans l'ensemble du secteur de la petite enfance, il proposait des bougés intéressants, en ce qui concerne la réglementation des micro-crèches.**

Depuis trop longtemps, les professionnel-les et les familles dénoncent la dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement. **Le secteur de la petite enfance a besoin de réformes attendues depuis des années**, comme :

- un **taux d'encadrement** à la hauteur des besoins : 1 professionnel-le pour 4 enfants ;
- l'inversion du ratio 40/60, en faveur des **professionnels diplômés** ;
- l'obligation d'au moins **deux professionnel-les par structure**, quelle que soit sa taille, pour garantir sécurité et accompagnement ;
- former 15 000 nouveaux professionnel-les par an pour **pallier la pénurie** ;
- **augmenter significativement les salaires** dans l'accueil collectif comme individuel de manière immédiate.

Fidèle à sa logique d'austérité, l'ex-gouvernement méprisait les besoins des familles et des travailleurs de la petite enfance. Nous avons besoin d'une réforme globale dans la petite enfance ambitieuse et structurante ; où le secteur marchand et les logiques de rentabilité cessent de dicter les priorités, au détriment de l'intérêt général.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



La CGT exige une réforme en profondeur et immédiate pour répondre à ces revendications ! Les enfants, les familles et les professionnel·les de la petite enfance méritent mieux que des mesurettes ou des effets d'annonce. **Il est temps de passer à l'action et d'investir dans un véritable service public de la petite enfance à la hauteur des besoins.**

Montreuil, le 13 décembre 2024